

Aviva Canada - Le plan d'accessibilité pluriannuel



Accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario
(Loi de 2005 sur l'), L.O. 2005, chap. 11

Règl. de l'Ont. 191/11 : Normes d'accessibilité Intégrées

Révisé en Juin 2023

Le plan d'accessibilité pluriannuel



Introduction

Le plan d'accessibilité pluriannuel décrit la stratégie d'Aviva Canada visant à prévenir et à éliminer les obstacles et à satisfaire à ses exigences en vertu de la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO), de la Norme d'accessibilité pour les services à la clientèle (Règlement de l'Ontario 429/07) et des Normes d'accessibilité intégrées consolidées (Règlement de l'Ontario 191/11).

Ce plan d'accessibilité pluriannuel décrit les politiques et les mesures qu'Aviva Canada mettra en place pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Le plan pluriannuel sera examiné et mis à jour régulièrement pour s'assurer que notre organisation répond aux exigences pour être pleinement accessible d'ici 2025.

Notre engagement



Énoncé de politique

Aviva Canada Inc. et ses filiales (Aviva Canada) appuient la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (LAPHO) et son objectif d'égalité d'accès aux biens, aux services, aux installations et à l'emploi. Nous nous engageons à répondre aux besoins des personnes handicapées le plus rapidement possible; à cette fin, nous cherchons à prévenir ou à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à satisfaire aux exigences en matière d'accessibilité établies dans la LAPHO.

Délais de conformité aux règlements et aux normes d'accessibilité de l'Ontario



2011

Normes Pour Les Services à la Clientèle

- Animaux d'assistance et personnes de soutien
- Avis de perturbation temporaire
- Formation
- Processus de rétroaction obligatoire
- Format des documents

2012

Normes Pour L'information et Les Communications

- Renseignements sur les mesures ou plans d'urgence ou la sécurité publique

2014

Dispositions Générales

- politiques en matière d'accessibilité
- plan d'accessibilité pluriannuel
- Guichets libre-service

Normes Pour L'information et Les Communications

- Sites et contenus Web accessibles (WCAG) 2.0 Niveau A

 Rapport de conformité sur l'accessibilité

2015

Dispositions Générales

- Formation

Normes Pour L'information et Les Communications

- Formats accessibles et aides à la communication

2016

Normes Pour L'Emploi

- Recrutement : processus d'évaluation ou de sélection
- Formats accessibles et aides à la communication pour les employés
- Plans d'adaptation individualisés et documentés
- Processus de retour au travail
- Gestion du rendement
- Perfectionnement et avancement professionnels
- Réaffectation

2017

Normes Pour La Conception Des Espaces Publics

- Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public
- Voies de déplacement extérieures
- Stationnement accessibles
- Obtention de services
 - Guides de file d'attente fixes
 - Comptoirs de service
 - Aires d'attente
- Entretien

 Rapport de conformité sur l'accessibilité

2020

 Rapport de conformité sur l'accessibilité

2021

Normes Pour L'information et Les Communications

- Sites et contenus Web accessibles (WCAG) 2.0 Niveau AA

2023

 Rapport de conformité sur l'accessibilité

2025

Entièrement accessible d'ici le 1er janvier 2025

Responsabilités



Date de conformité: Janvier 1, 2014

	Exigence (Règl. de l'Ont. 191/11)	Implémentation	Responsabilité
Dispositions Générales (PARTIE I)	Établissement de politiques en matière d'accessibilité- s. 3	Une politique régissant la façon dont nous atteignons ou atteindrons l'accessibilité tout en respectant les exigences législatives. Les politiques seront disponibles et fournis dans un format accessible à tous sur demande.	Équipe de gestion des risques <i>*Examen continu avec les Ressources humaines et l'entité</i>
	Plans d'accessibilité- s. 4	Un plan pluriannuel sera élaboré pour décrire notre stratégie visant à prévenir et à éliminer les obstacles et à satisfaire aux exigences de la Loi sur l'accessibilité et de son règlement d'application. Un calendrier de mise à jour et d'examen du plan sera établi.	Équipe de gestion des risques <i>*Examen continu avec les Ressources humaines et l'entité</i>
	Guichets libre-service- s.6	Un protocole sera établi pour l'achat de nouveaux guichets libre-service afin de s'assurer que l'accessibilité est prise en compte dans le processus d'approvisionnement.	Equipe des installations
Normes Pour L'information et Les Communications (PARTIE II)	Sites et contenus Web accessibles- s. 14	La nouvelle conception du site Web intégrera des normes d'accessibilité basées sur les exigences WCAG 2.0 A	Marketing/Technologie de l'information

Responsabilités



Date de conformité: Janvier 1, 2015

	Exigence (Règl. de l'Ont. 191/11)	Implémentation	Responsabilité
Dispositions Générales (PARTIE I)	Formation - s.7	Élaboration d'une politique et d'un programme de formation sur la réglementation et le code des droits de la personne. Tous les employés touchés recevront une formation et les dossiers de cette formation seront conservés.	Ressources humaines
Normes Pour L'information et Les Communications (PARTIE II)	Processus de rétroaction – s.11	Stratégie de communication pour s'assurer que le processus de rétroaction est accessible. Le processus garantit que les formats alternatifs du processus de rétroaction seront fournis sur demande	Équipe des communications/ Service d'examen des plaintes

Responsabilités



Date de conformité: Janvier 1, 2016

	Exigence (Règl. de l'Ont. 191/11)	Implémentation	Responsabilité
Normes Pour L'Emploi (PARTIE III)	Recrutement et Sélection Recrutement– s. 22 Recrutement : processus d'évaluation ou de sélection– s.23 Avis aux candidats retenus– s.24 Le processus d'adaptation Renseignements sur les mesures de soutien– s. 25 Formats accessibles et aides à la communication pour les employés– s.26 Plans d'adaptation individualisés et documentés– s.28 Retour au travail Processus de retour au travail– s.29 Rétention Gestion du rendement.30 Perfectionnement et advancement professionnels– s.31 Réaffectation – s.32	Examen et mise à jour des politiques et des processus en matière de ressources humaines afin d'inclure les exigences des normes d'emploi de la AODA.	Ressources humaines

Responsabilités



Date de conformité: Janvier 1, 2017

	Exigence (Règl. de l'Ont. 191/11)	Implémentation	Responsabilité
Normes Pour La Conception Des Espaces Publics (PARTIE IV.1)	Espaces publics Aires de restauration extérieures destinées à l'usage du public– s. 80.17 Voies de déplacement extérieures– s. 80.21 to 80.31 Stationnement accessible– s.80.32 to 80.39 Obtention de services Comptoirs de service– s.80.40 to 80.41 Guides de file d'attente fixes– s. 80.42 Aires d'attente– s.80.43 Entretien Entretien des éléments accessibles- s. 80.44	Les politiques et les processus des installations ont été examinés et mis à jour pour inclure les exigences de la Norme sur le milieu bâti. Les nouveaux projets de construction tiendront compte des exigences applicables de la norme.	Equipe des installations

Responsabilités



Date de conformité: Janvier 1, 2021

	Exigence (Règl. de l'Ont. 191/11)	Implémentation	Responsabilité
Normes Pour L'information et Les Communications (PARTIE II)	Sites et contenus Web accessibles– s. 14	La nouvelle conception du site Web intégrera des normes d'accessibilité basées sur les exigences WCAG 2.0 AA	Marketing/Technologie de l'information

La Rétroaction



Les commentaires sur l'accessibilité des produits et des services d'Aviva Canada pour les personnes handicapées peuvent être adressés au Service d'examen des plaintes:

- Aviva Canada Inc. 10 Aviva Way, bureau 100 Markham, Ontario L6G 0G1
- Courriel: plainte-complaint.ca@aviva.com
- Toll free: 1-877-689-3634
- Il est également possible de remplir le [formulaire de rétroaction](#) qui se trouve au bas de la page ayant pour adresse www.aviva.ca.

Nous veillons à rendre notre processus de rétroaction accessible aux personnes handicapées qui en font la demande.